Fiche de poste

Agent des espaces verts/entretien/propreté

Emploi / métiers

Situation fonctionnelle:

Commune de Marange-Silvange;

Service techniques:

Pôle espaces verts/entretien/propreté.

Le corps:

Filière: techniques;

Catégorie : C;

Cadre d'emploi : Adjoint technique ;

Groupe Rifseep: C2

Définition:

Effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Le positionnement du poste dans l'organigramme :

Poste rattaché au service technique;

Sous la responsabilité du référent du pôle espaces verts/entretien/propreté;

Responsable hiérarchique N+1 : le Responsable des Services Techniques.

Temps de travail:

Emploi à temps complet.

Conditions d'exercice :

Travail en extérieur ;

Horaires réguliers ;

Possibilité d'astreintes;

Travail en équipe.

Activités du poste

Activités principales :

Entretien courant : tonte, taille, élagage, désherbage chimique, mécanique, manuel, thermique, ramassage des feuilles mortes, fossés et pièce d'eau, délaissés communaux, servitudes et bords de route ;

Plantations saisonnières des ligneux, des annuelles et bisannuelles, ainsi que leur suivi de reprise ;

Travaux de créations et d'aménagements, engazonnement;

Arrosages des plantations ;

Suivi des installations d'arrosage automatisé;

L'entretien des plantations des cimetières;

L'entretien des terrains de football;

Soins des plantes intérieures;

Entretien de tous équipements, outillages, matériel roulant et machines ;

La viabilité hivernale (mécanisée et manuelle);

Mise en sécurité suite à un accident ou à un phénomène météorologique (hors conditions hivernales);

Interventions événementielles (mise en place de panneaux et barrières, pavoisements permanents et temporaires, etc.);

Activités spécifiques :

Participe aux taches d'intérêt général dans le cadre de la polyvalence des missions des services techniques ; Réalisation de petits travaux (maçonnerie, peinture, etc.) ;

Participation éventuelle aux travaux de voirie :

Renseigne le carnet de bord du véhicule.

Ainsi que toutes tâches et missions nécessaires au bon fonctionnement du service.

Situation du poste

Autonomie et responsabilité :

Relative autonomie;

Activités définies et organisées en fonction des consignes données par le responsable des espaces verts; Un non-respect du protocole d'entretien ou du plan de gestion peut avoir des conséquences juridiques et scientifiques : mise en danger des agents et/ou des personnes accueillies sur le site par un mauvais usage des produits et matériels.

Champ des relations du poste :

Relations permanentes avec le référent du pôle et ponctuellement le R.S.T; Relations avec les autres agents chargés de l'entretien des autres sites de la collectivité; Contacts quotidiens avec la population (administrés) et les usagers.

Difficultés, spécificités et contraintes du poste :

Permis de conduire B (véhicules légers); permis E (remorque de + 750kg)

Port d'équipement de protection individuelle (gants, chaussures, combinaison ou blouse, lunettes etc.);

Doit respecter les normes portant sur les activités, les matériels et les produits ;

Peut être amené à utiliser un matériel sophistiqué ou des substances toxiques, et à porter un équipement de sécurité (casque, lunettes de protection, gilet, etc.) ;

Utilisation de petits matériels d'entretien (débroussailleuse, tronçonneuse, faucheuse, tondeuse, etc...);

Evolution de la réglementation des produits phytosanitaires et de la sécurité;

Augmentation des surfaces à entretenir;

Complexité des aménagements futurs ;

Conduite de tracteurs + citerne, remorque pour Kubota, tondeuse autoportée et autre engins (tractopelle, chariot élévateur), nacelle.

Risques liés au poste :

- Travail en hauteur pour élagage;
- Manipulation manuelle et / ou mécanique ;
- Pénibilité physique : station debout prolongée ou alors travail à genoux ;
- Déplacements motorisés ;
- Exposition au bruit;
- Exposition aux intempéries ;
- Utilisation de matériel bruyant et tranchant ;
- Utilisation de produits phytosanitaires.

Compétences / Aptitudes requises

1- Les savoirs :

Savoir (connaissances théoriques nécessaires):

Règles de sécurité et de maîtrise des risques pour le public sur le site, et d'éventuelles structures d'accueil occasionnelles ou permanentes ;

Flore indigène, ornementale, urbaine, rurale;

Espèces indigènes ou horticoles, exotiques plantées;

Techniques et pratiques locales d'entretien : taille douce, sélection dirigée, techniques alternatives au désherbage chimique, techniques de plantation, tonte ou fauchage, etc.;

Techniques de débroussaillage et de désherbage;

Consignes de sécurité du travail ;

Conditions d'utilisation, de transport et de stockage des produits d'entretien et leurs étalonnages, quantité, adaptation aux végétaux et surfaces à traiter.

Savoir-faire (maitrise, méthode, outils):

1. Préservation de la qualité des sites et prévention des risques

Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail; Appliquer les règles de sécurité dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits; Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter le responsable des services techniques; Techniques et pratiques locales d'entretien : taille douce, sélection dirigée, techniques alternatives, techniques de plantation, tonte ou fauchage; Trier les déchets produits sur les chantiers et les valoriser dans les filières appropriées ou sur compostage interne.

2. Entretien des équipements :

Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé;

Nettoyer et entretenir les outils et équipement mis à disposition.

Savoir être (aspects comportementaux, relationnels, humains):

Sens du service public; Sens des relations humaines; Techniques de base de la communication; Réactivité.

A	Marange-Si	lvange
~		

Le

Le Maire Yves MULLER